



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-04 RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN

Le 3 novembre 2025, le Conseil de la municipalité de Saint-Célestin a adopté le projet de règlement 2025-04 visant à ajouter aux règlements d'urbanisme, un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (Règlement 2025-04).

Avis public est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Célestin, qu'une commission, formée d'élus du conseil municipal, tiendra une assemblée de consultation publique à la date, heure et lieu suivant :

Date et heure : le 24 novembre 2025 à 19 h 15

Endroit : à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin
(500, rue Marquis, Saint-Célestin)

Au cours de cette assemblée, la Commission expliquera le projet de règlement 2025-04 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer

Fait et donné à Saint-Célestin Paroisse, ce 6^e jour du mois de novembre 2025.

Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière